CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1043 14 septembre 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUARANTE-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 14 septembre 2006, à 10 h 30

Président: M. Anton PINTER (Slovaquie)

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>): Je déclare ouverte la 1043^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Yohei Kono, Président de la Chambre des Représentants du Japon.

M. Kono a eu une brillante carrière gouvernementale dans son pays, et il sera notre premier orateur aujourd'hui. J'invite à présent le Président de la Chambre des Représentants du Japon, M. Yohei Kono, à prendre la parole devant la Conférence.

M. KONO (Japon) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement chacun d'entre vous de m'avoir permis de m'exprimer ici en cette journée particulière, qui marque la dernière séance plénière de 2006. En tant que Président de la Chambre des Représentants du Japon, je ne puis me rendre à l'étranger alors que la Diète est encore réunie en session. Maintenant que la session s'est achevée, j'ai saisi l'occasion pour effectuer ce déplacement à Genève, avant d'assister à la réunion des Présidents des parlements du G-8, à Saint-Pétersbourg. Depuis des années, je m'intéresse de près aux questions de désarmement, nucléaire notamment, et je préside actuellement l'Association des parlementaires japonais pour la promotion du désarmement international, qui a été créée il y a 25 ans. Lorsque je dis que c'est un honneur formidable de m'exprimer aujourd'hui devant vous, ce ne sont donc pas des paroles en l'air.

S'agissant de la transformation de la vie des individus et de l'aspect à la fois des villes et des communautés rurales, la révolution industrielle des XVIII^e et XIX^e siècles a été le tournant le plus marquant dans l'histoire de l'humanité. Toutefois, pour ce qui est de l'impact sur la survie de l'humanité, la mise au point de l'arme nucléaire, au milieu du XX^e siècle, n'a pas eu moins de conséquences que la révolution industrielle.

Cette arme abjecte, au pouvoir de destruction considérable, qui continue aujourd'hui, longtemps après l'explosion, de causer des souffrances aux survivants irradiés, a malheureusement été directement utilisée contre deux villes de mon pays: Hiroshima et Nagasaki. Les bombes atomiques ont tué 214 000 personnes en quatre mois et, aujourd'hui encore, de nombreux survivants doivent supporter de terribles effets secondaires. Pis encore, les descendants des survivants doivent, eux aussi, vivre dans la crainte d'effets secondaires potentiels. En dépit de tout cela, les gouvernements ne sont toujours pas parvenus à surmonter le problème des armes nucléaires, qui constitue pourtant une menace pour la survie de l'humanité.

Sachant qu'il serait difficile d'éliminer les armes nucléaires d'un seul coup, la communauté internationale a opté pour la meilleure solution de rechange, qui consiste à développer le régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entré en vigueur il y a 36 ans, en 1970. En tant que principal pilier du régime international de non-prolifération, le TNP a largement contribué au maintien de la paix et de la sécurité. Ce résultat a été obtenu grâce à ce régime, dans le cadre duquel les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à mener des négociations de bonne foi sur un désarmement nucléaire, tandis que les États non dotés d'armes nucléaires ont accepté de renoncer à mettre au point de telles armes et ont l'assurance de pouvoir utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous un contrôle international.

Pourtant, depuis quelques années, le régime du TNP est, malheureusement, sérieusement mis à mal. Pour quelles raisons? Une des raisons tient non seulement au fait que les efforts de désarmement nucléaire faits par les États dotés sont insuffisants, mais aussi, semble-t-il, à une tendance à contraindre des opposants à ce désarmement à se soumettre en exerçant sur eux des menaces nucléaires. Pour renforcer la confiance dans le régime de non-prolifération nucléaire, l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de poursuivre les efforts de désarmement, et celui pris par les États qui n'en sont pas dotés de renoncer à en mettre au point, doivent être strictement respectés.

Je comprends que certains États soient profondément hostiles à ce régime, qui confère à certains pays et non aux autres un statut d'État doté d'armes nucléaires. Même au Japon, il y a eu une forte opposition des «faucons» à la ratification du TNP, et si nous nous penchons sur la seule notion d'égalité souveraine, ceci peut se comprendre.

Cependant, cette situation rappelle aux Japonais la question du désarmement naval du Pacifique, au début du XX^e siècle. À cette époque, l'opinion publique de la jeune nation émergente qu'était le Japon était en ébullition parce que l'on se demandait pourquoi le tonnage autorisé était bien inférieur pour la flotte japonaise que pour les flottes américaine et britannique. C'est un des facteurs qui a conduit le Japon à se retirer du système de coopération internationale, puis, par la suite, à prendre le chemin de la guerre. Cette guerre a provoqué des dégâts considérables et d'indicibles souffrances dans les pays voisins, mais aussi dans notre pays: des millions de morts, et la destruction nucléaire de deux superbes villes historiques.

Le sentiment qui anime les pays qui prônent avec énergie l'égalité souveraine ne nous échappe pas. Néanmoins, la quête de la puissance pour la seule puissance n'est jamais la voie de la prudence. Je crois plutôt que les États non dotés d'armes nucléaires doivent s'engager dans la voie consistant à demander aux États dotés de telles armes de respecter leurs engagements en faveur d'un désarmement nucléaire tout en se conformant scrupuleusement au régime institué par le TNP.

Ayant dû faire face directement à la réalité d'Hiroshima et Nagasaki, les Japonais connaissent les difficultés que rencontrent les personnes victimes d'une attaque nucléaire. Cependant, les soixante années écoulées depuis ces événements ont amené au pouvoir une nouvelle génération de dirigeants dans tous les États, nucléaires notamment, et les individus sont de moins en moins conscients des effets dévastateurs terribles des armes nucléaires.

Nous devons tout faire pour sensibiliser les futures générations à la tragédie que représente une attaque nucléaire. J'ai appris que de nombreux diplomates chargés ici de la négociation des questions de désarmement s'étaient déjà rendus à Hiroshima et Nagasaki, notamment dans le cadre du Programme de bourses sur le désarmement. J'espère que vous avez tiré parti de cette expérience en prenant conscience du fait que traiter les questions de désarmement ne consiste pas simplement à manipuler des chiffres et que ces questions touchent directement à l'existence de l'humanité ou au point de savoir si l'on peut ou non causer des souffrances et des angoisses terribles.

Il y a longtemps que la communauté internationale s'inquiète de la paralysie de la Conférence du désarmement. Cependant, cette année, grâce à l'initiative des six Présidents,

la Conférence a, ainsi que nous l'avons appris, tenu des discussions de fond sur des questions nombreuses et diverses de désarmement, y compris celle d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les résultats des débats thématiques ont suscité un certain optimisme. Tout en nous félicitant de ce nouvel état d'esprit, je forme le vœu qu'il se traduira par de nouvelles mesures concrètes. J'espère que vous saurez surmonter les problèmes du passé et renoncer à cette attitude rétrograde consistant à empêcher les progrès en établissant des couplages, et que vous ouvrirez la voie à un cycle d'évolution positive permettant d'avancer sur chaque point de l'ordre du jour au fur et à mesure que des conditions adéquates seront réunies.

En particulier, nous jugeons particulièrement importante et constructive la proposition présentée par les États-Unis d'Amérique concernant un traité sur les matières fissiles. Le principe de ce traité a été adopté dans les «Principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires», lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, à laquelle j'ai assisté en tant que Ministre des affaires étrangères du Japon. Cette mesure multilatérale de désarmement et de non-prolifération serait la prochaine étape après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale aspire de plus en plus ardemment à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles.

Bien entendu, les pays ont des points de vue divergents sur le projet de traité lui-même dans sa forme actuelle, mais ces divergences devraient être aplanies par la négociation, en échangeant nos idées et nos réflexions. Pour mettre à profit l'élan créé au cours de la session de cette année et commencer la nouvelle session l'année prochaine en ouvrant les négociations proprement dites, j'espère que chaque pays fait le maximum pour créer un consensus, y compris après la conclusion de la session officielle de cette année.

Hier, j'ai eu la possibilité de visiter le Musée d'art et d'histoire de Genève, dont les vitrines renferment toute une collection d'obus d'artillerie, de pistolets et d'épées. J'espère qu'un jour, à une date aussi rapprochée que possible, toutes les armes nucléaires du monde seront également ainsi enfermées à clef derrière des vitrines.

Au début de ma carrière politique, j'ai lu un livre sur les applaudissements. Nul besoin d'applaudissements à la Conférence du désarmement. Avant d'applaudir, il importe de commencer des négociations de fond.

Enfin, je terminerai en disant que le monde vous regarde et attend de la Conférence des résultats décisifs pour l'année prochaine.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>): Après avoir écouté avec attention la déclaration du Président de la Chambre des Représentants du Japon, j'aimerais souhaiter la bienvenue parmi nous à une nouvelle collègue, l'Ambassadrice Christina Rocca, des États-Unis d'Amérique.

L'Ambassadrice Rocca a déjà une brillante carrière à son actif, et je suis convaincu que son expérience et son professionnalisme apporteront une contribution décisive aux travaux de cette instance. Je tiens à l'assurer de notre pleine coopération.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice Rocca.

<u>M^{me} ROCCA</u> (États-Unis d'Amérique) (<u>traduit de l'anglais</u>): C'est pour moi un honneur d'être ici, et je suis ravie de me trouver parmi vous. Si je suis ici, c'est à la fois par conviction personnelle et en raison de la volonté qu'a mon pays de revitaliser cette instance.

Comme vous le savez, cette volonté a été clairement manifestée lorsque notre Secrétaire d'État adjoint, M. Rademaker, est venu à Genève, en mai dernier, pour soumettre à la Conférence du désarmement un projet de traité sur les matières fissiles. Il a formé l'espoir que nous menions à bien les négociations d'ici la fin de la présente session. De toute évidence, cet espoir ne s'est pas concrétisé, mais il n'en reste pas moins que, cette année, la Conférence a posé les fondements qui devraient nous permettre d'aller de l'avant. Nous avons beaucoup progressé cette année grâce au processus de coordination entre les six Présidents, et nous nous rapprochons de notre objectif commun, qui est l'ouverture de négociations sérieures. Les États-Unis continueront à travailler avec vous de façon constructive pour permettre l'adoption rapide et par consensus du rapport définitif de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, et je me réjouis de pouvoir travailler avec vous tous pour permettre à cette instance de demeurer crédible et de profiter de l'élan nouveau pris cette année.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>): Je vous remercie de votre brève intervention. Je onne maintenant la parole à la République arabe syrienne.

<u>M. ALI</u> (République arabe syrienne) (<u>traduit de l'arabe</u>): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement à S. E. l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, et de lui souhaiter un plein succès dans ses travaux.

Certaines délégations, dont la mienne, ont évoqué, au cours des séances précédentes, la question de l'utilisation de bombes en grappes et d'obus au phosphore par l'armée israélienne contre les civils libanais. Chaque jour qui passe, nous prenons connaissance de faits nouveaux d'une extrême gravité. Je ne vais pas les énumérer ici, mais j'aimerais vous donner lecture de quelques extraits d'un article publié par le journaliste israélien Meron Rappaport dans le quotidien *Ha'aretz* du 12 septembre 2006. Ce journaliste a écrit, en substance:

L'orateur poursuit en anglais.

«"Ce que nous avons fait est fou et monstrueux. Nous avons noyé des villes entières sous les bombes en grappes." Le chef de l'unité de lance-roquettes des FDI au Liban a déclaré, parlant de l'utilisation de bombes en grappes et d'obus au phosphore pendant la guerre et rapportant les propos du commandant de son bataillon, que l'armée israélienne avait largué environ 800 bombes en grappes contenant plus de 1,2 million de bombettes. Par ailleurs, les artilleurs israéliens ont assuré que l'armée avait employé pendant la guerre des obus au phosphore largement interdits par le droit international. Ils ont affirmé que la plupart de ces munitions avaient été tirées durant les dix derniers jours du conflit. Le commandant de l'unité de lance-roquettes a déclaré que des systèmes de lance-roquettes multitube avaient été abondamment utilisés, alors que l'on connaissait leur grande imprécision. Ces plate-formes sont des lance-roquettes mobiles à chenilles ou à pneumatiques capables de lancer un grand nombre de munitions, non guidées pour la plupart. La plupart des roquettes lancées depuis cette plate-forme ne sont pas guidées et

(M. Ali, République arabe syrienne)

sont imprécises, et leur portée est d'environ 32 km. Elles sont conçues pour éclater en larguant des sous-munitions à une altitude choisie, de façon à lâcher sur les armées ennemies et le personnel au sol un tapis de petites munitions. L'emploi de ces armes est très controversé, essentiellement parce qu'elles sont imprécises et peuvent avoir des effets très dévastateurs contre des cibles indéterminées réparties sur de vastes superficies, que leur marge d'erreur peut atteindre 1,2 km par rapport à l'objectif initialement prévu.»

L'orateur reprend en arabe.

Dans ce même article, le journaliste israélien ajoute en substance:

L'orateur poursuit en anglais.

«Les bombes en grappes qui n'explosent pas au moment de l'impact – qui représenteraient 40 % des bombes de ce type larguées par Israël au Liban selon une estimation de l'ONU – constituent autant de munitions non explosées, qui jonchent en fait le terrain de milliers de mines terrestres qui continueront à faire des victimes longtemps encore après la fin du conflit. Du fait du nombre important de ratés, on estime aux environs de 500 000 – je le répète, 500 000 – le nombre de munitions non explosées sur le territoire du Liban.»

L'orateur reprend en arabe.

Et le journaliste israélien d'ajouter encore:

L'orateur poursuit en anglais.

«Le commandant a reconnu avoir vu des camions entiers remplis d'obus au phosphore que l'on acheminait vers les unités d'artillerie postées dans le nord d'Israël. En règle générale, l'impact direct d'un obus au phosphore provoque de graves brûlures et une agonie lente et douloureuse. Le droit international interdit l'emploi d'armes susceptibles de provoquer des effets traumatiques excessifs et de causer des souffrances superflues, et nombreux sont les experts qui estiment que les obus au phosphore entrent directement dans cette catégorie. Le Comité internationale de la Croix-Rouge a établi que le droit international interdisait l'emploi d'obus au phosphore et d'autres types de munitions inflammables contre des positions tenues par un personnel militaire ou civil.»

L'orateur reprend en arabe.

Ainsi s'achève la citation de l'article paru dans le quotidien israélien *Ha'aretz*.

Compte tenu de l'importance du sujet, le Chargé d'affaires de la Mission syrienne à Genève vous a fait parvenir, par l'entremise du secrétariat, une lettre dans laquelle il prie la Conférence de se saisir de cette question au titre du point 7 de son ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Notre délégation demande que le texte de cette lettre soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement. Il devra donc être mentionné dans le rapport de la Conférence de 2006.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>): Je remercie le représentant de la Syrie de sa déclaration.

Personne n'a demandé à prendre la parole. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Notre séance plénière d'aujourd'hui est donc terminée. Comme annoncé hier, elle sera suivie, dans dix minutes, d'une séance plénière informelle au cours de laquelle nous poursuivrons l'examen du projet de rapport de la Conférence.

La séance plénière est levée, mais j'aimerais vous faire part d'une information que vous attendez tous, je l'espère. Le secrétariat va maintenant vous distribuer la compilation des paragraphes encore en suspens, dont nous allons commencer l'examen en séance plénière informelle. Veuillez donc attendre que ce texte vous soit remis, afin de pouvoir en prendre connaissance.

La séance est levée à 10 h 55.
